

matériel de ces sociétés et nous avons prié les secrétaires de chacune d'elles de nous faire parvenir les documents nécessaires à cette étude. Nous en avons déjà reçu quelques-uns ; aussitôt que nous serons en possession des autres, nous nous mettrons à l'œuvre.

**Commerce avec le Japon** La ligne trans-pacifique du Pacifique Canadien place nos provinces de l'Ouest à la porte du marché du Japon ; nos industries de l'est sont, par la même voie, plus rapprochées du Japon que les pays manufacturiers d'Europe. S'il y a quelques-uns de nos produits qui puissent trouver des consommateurs au Japon, il est donc évident que nous sommes supérieurement placés pour les mettre sur ce marché.

Or l'Angleterre vient de conclure avec le Japon un traité de commerce qui prendra pleine vigueur dans cinq ans, mais dont certaines dispositions sont exécutoires dès à présent. Naturellement, ces dispositions sont des concessions de faveurs en fait de tarif et elles sont à l'avantage de l'une ou de l'autre partie contractante ou bien des deux. A son habitude, la Grande-Bretagne n'a stipulé que pour elle-même ; mais, contre son habitude, elle a eu, cette fois, la sollicitude de stipuler que ses colonies autonomes pourront, si elles le désirent, devenir parties à ce traité. Sachons lui gré de cette délicate attention qui est, probablement, un résultat indirect de l'agitation des impérialistes. Il n'est si grand mal dont la Providence ne puisse tirer quelque bien.

Dans les circonstances, il nous semble tout indiqué que le Canada doive s'empresse de donner son adhésion au traité—après l'avoir étudié, bien entendu—pour voir s'il ne contiendrait pas quelque traquenard caché. Le Japon est, au moins, à demi-civilisé ; il a une population de quarante millions d'habitants ; son climat est à peu près le nôtre ; il serait extraordinaire que nous ne trouvions pas le moyen d'y vendre quelques-uns de nos produits naturels ou manufacturés.

**Montréal et la Législature** Nous avons entendu des gens honnêtes et naïfs qui se faisaient l'écho du cri, poussé depuis un an ou deux, par quelques spéculateurs dont la législature de Québec gênait les petites affaires. C'est intolérable, disaient-ils, que la ville de Montréal ne puisse pas administrer ses propres affaires et que des députés qui n'ont aucun intérêt dans Montréal, viennent s'immiscer

dans l'administration de nos affaires civiques.

La législature de Québec a-t-elle voulu contenter, une bonne fois ces gens là ? Peut-être. En tout cas, elle a laissé choir le bill de Montréal, qui a subi, avec une foule d'autres mesures, ce qu'on appelle le massacre des innocents. C'est-à-dire qu'elle a, pratiquement, refusé de se mêler de nos affaires. Eh bien, il n'est pas un de ceux qui criaient si fort contre son intervention, que l'on n'entende pas aujourd'hui se plaindre de son refus d'amender telle ou telle clause de la charte, où ils étaient particulièrement intéressés.

La législature provinciale peut voir maintenant, comme le meunier de La Fontaine, qu'on ne peut pas contenter tout le monde ni tous les échevins.

Pourtant, le reproche qu'on lui faisait était bien manifestement injuste. Si elle s'est jamais mêlée d'amender notre charte, n'est-ce pas à la demande de nos échevins, d'abord, et ensuite de nos concitoyens en dehors du conseil ? On avait, en 1884, croyons-nous, refait à neuf la charte de Montréal ; il fallait garder cette charte et nous administrer de notre mieux en vertu des pouvoirs qu'elle nous conférait. Mais dès la session suivante, nos échevins sont retournés à Québec pour la faire amender, et ils n'ont pas laissé passer de session depuis, sans y faire quelque changement. Au bout de quelque temps, les citoyens, voyant que les échevins s'arrangeaient pour obtenir les amendements nécessaires à leurs petites spéculations, voulurent se mettre de la partie. Et, de puis trois sessions, la législature, tiraillée d'un côté par certains échevins, d'un autre côté par d'autres échevins, dans un sens par les propriétaires fonciers, dans le sens opposé par les chevaliers du travail, en tous sens par le commerce, la finance, les expropriés, les cotisés, les ligueurs, les anti-ligueurs etc., passait les trois quarts de son temps à essayer de mettre tous ces gens là d'accord. Elle a fini par y renoncer. Qui pourrait l'en blâmer ?

D'après un savant statisticien on consume, en France seulement, deux milliards d'allumettes par jour. Même en n'évaluant le poids de chaque allumette qu'à un décigramme, on arrive au chiffre respectable de 200 tonnes comme consommation journalière de l'article en question. D'après la même statistique c'est en Allemagne que l'on consomme le plus d'allumettes : douze par tête et par jour. En Belgique on n'en consomme que neuf, en Angleterre huit et en France six.

## LA CHAMBRE DE COMMERCE

La date des élections annuelles de la Chambre de Commerce de Montréal (*Board of Trade*) approche et déjà le haut commerce commence à s'intéresser aux candidatures qui surgissent.

D'après les règlements de la chambre, les candidats sont d'abord mis en nomination. Cette mise en nomination peut se faire par deux membres de la chambre, qui mettent en nomination un candidat, sous leur signature ; le bulletin de nomination est affiché dans la salle des séances. Au jour fixé, la nomination officielle est faite en assemblée générale ; à partir de ce moment, aucune nouvelle nomination ne peut être acceptée. S'il n'y a qu'un seul candidat ou si le nombre des candidats est exactement le même que le nombre des officiers à nommer pour une des charges électives, l'élection est déclarée faite par acclamation ; s'il y a plus de candidats que de postes ou plusieurs pour le même office, il est procédé au vote à une assemblée générale ultérieure. Le vote se fait au scrutin de liste.

Jusqu'ici, les nominations affichées sont :

Pour la charge de président, M. James Cantlie.

Pour la charge de premier vice-président, M. John Torrance.

Pour la charge de second vice-président, M. John McKergow.

Pour la charge de trésorier, MM. C. F. Smith et Frank J. Hart.

Pour le conseil composé de 12 membres, MM. Chs McLean, David Watson, Robert Meighen, Henry Miles, Wm McNally ; W. C. McDonald, John Galt, D. A. McPherson, J. Y. Gilmour, Abner Kingman, John Baird, David McFarlane, Robert Bickerdicke, Archibald Nicoll, Séraphin St Onge, Ewan McLennan, J. Alex. Stephenson, James A. Rendell, E. S. Clouston, W. H. Meredith, John McKergow.

Pour le bureau d'arbitrage, MM. W. W. Ogilvie, Robert Archer et E. B. Greenshields.

Nous remarquons que les noms de membres canadiens français sont très rares dans ces listes. Est-ce que nos négociants se désintéresseraient de cette puissante institution et renonceraient à y jouer le rôle qui leur appartient ? MM. J. D. Rolland et A. Thibaudeau, qui font partie actuellement du conseil et qui ont pris une part très active et très appréciée à ses travaux, méritent bien la réélection. M. Chas Chaput, M. Edmond Quintal, M. Jos Hudon, M. H. Laporte ne représenteraient